Délibération n°2026_10_10

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

● SEANCE DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2026 ●

Membres en exercice	23
Membres présents	21
Membres ayant donné pouvoir	1
Membres ayant délibéré	22
Date de la convocation	05/10/2026
Date d'affichage de la convocation	05/10/2026

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-Paul FORT, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Pierre CHARDONNET, Mme Valérie DUBOIS, M. Guy PELLADEAUD, Mme Laetitia PELLADEAUD-AVIGNON, Mme Nicole GAYOUX, M. Pascal NOURRI, M. Didier MOINEAU, Mme Pascale BETIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, Mme Sabrina BOUYER, Mme Sandie MERLE, M. Louis Pacault, M. Pierre BARBARIT, M. Marc GRANGIER, M. Julien GENDREAU, Mme Emmanuelle BOURGUIGNON et M. Alexandre RAGUET

POUVOIRS : Mme Emmanuelle BOURGUIGNON pouvoir à M. Julien GENDREAU.

ABSENTS : M. Pascal Henry

est désigné secrétaire de séance Mme Nina BASTIER

CONSULTATION DU PUBLIC RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DEPOSEE PAR LA SOCIETE PE DE RAIX SAS (SOCIETE DE VALECO) SUR LA CREATION D'UN PARC EOLIEN COMPRENANT UN POSTE DE LIVRAISON AINSI QUE DEUX EOLIENNES SUR LA COMMUNE DE RAIX

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'environnement, notamment en matière d'autorisation environnementale pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20261014-CM_2026_10_10-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Délibération n°2026_10_10

VU la demande d'avis transmise à la commune en date du 28 août 2026 par Monsieur le Préfet de la Charente concernant le projet de parc éolien porté par la société PE DE RAIX SAS sur le territoire de la commune de RAIX (16240) ;

DECIDE A LA MAJORITÉ (2 DEFAVORABLES))

ARTICLE 1 : Emet un avis **favorable** à la demande d'autorisation environnementale unique déposée par la société PE DE RAIX SAS pour la création d'un parc éolien comprenant deux éoliennes et un poste de livraison sur le territoire de la commune de RAIX (16240).

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Charente ainsi qu'au contrôle de légalité.

Publié et transmise au
Contrôle de légalité le : 14 OCT. 2026

Pour copie conforme
Le Maire.

MAIRIE DE RUFFEC (Charente)

Thierry BASTIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de Ruffec ou contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20261014-CM_2026_10_10-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2026